AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C3843
FR0010918292-FS1067

24 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNICOLOR

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 24 septembre 2020, la société Barings LLC[1] (300 South Tryon Street, Suite 2500, Charlotte, NC 28202, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 septembre 2020, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR et détenir, pour le compte desdits fonds, 22 406 573 actions TECHNICOLOR représentant autant de droits de vote, soit 10,26% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société TECHNICOLOR[3].

 Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 2 479 099 bons de souscription d'actions nouvelles (BSA) exerçables jusqu'au 22 décembre 2020, 1 BSA donnant le droit à souscrire à 1 action TECHNICOLOR au prix unitaire de 0,01 €.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « Barings (UK) Limited, Baring Asset Management Limited ou Baring International Investment Limited n'ont pas eu recours à des fonds propres ni à un endettement pour l'opération. Conformément au plan de sauvegarde financière accélérée de TECHNICOLOR arrêté par le Tribunal de commerce de Paris le 28 juillet 2020, la souscription des actions a été libérée par compensation avec les créances détenues par les fonds à l'encontre de TECHNICOLOR aux termes de contrats de crédit.

 Barings LLC. agit pour son compte, au nom et pour le compte de Barings (UK) Limited, Baring Asset Management Limited et Baring International Investment Limited et dans l'intérêt des fonds qu'ils conseillent ou gèrent et aucun d'eux n'agit de concert avec une partie tierce.

 Barings LLC et ces sociétés de gestion sont des investisseurs passifs dans TECHNICOLOR et n'ont pas l'intention de prendre le contrôle de TECHNICOLOR ni de demander la nomination d'une ou plusieurs personnes comme

[1] Contrôlée par la société Massachusetts Mutual Life Insurance Company. Il est précisé que ni Massachusetts Mutual Life Insurance Company ni aucune entité contrôlée par Massachusetts Mutual Life Insurance Company (qui contrôle Barings LLC) ne détient d'actions ou de de droits de vote TECHNICOLOR (ou d'autres droits qui seraient assimilés au sens de l'article L. 233-9 du code de commerce).

[2] Sur la base d'un capital composé de 218 324 139 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. notamment prospectus visé par l'AMF sous le numéro n°20-343 en date du 10 juillet 2020 et communiqué de la société TECHNICOLOR du 22 septembre 2020.

administrateur. Barings LLC et ces sociétés de gestion n'ont pas l'intention de mettre en œuvre une stratégie spécifique vis-à-vis de, ni de réaliser l'une des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF.

En fonction des conditions de marché, Barings LLC et ces sociétés de gestion envisagent d'acquérir des titres supplémentaires dans le cadre de l'activité courante de Barings (UK) Limited, Baring Asset Management Limited et Baring International Investment Limited de gestion de leurs fonds.

Barings LLC. et ces sociétés de gestion ne sont pas parties à un accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de TECHNICOLOR.

Barings LLC. et ces sociétés de gestion ne sont pas parties à des accords et instruments mentionnés à l'article L. 233-9 I, 4° et 4° bis du code de commerce. »